

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 janvier 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 V. 517 Voeu relatif à la présence d'espaces verts dans le projet urbain Gare des mines Fillettes

Le Conseil de Paris,

Considérant le projet Gare des Mines Fillettes ;

Considérant le déficit à Paris d'espaces verts, d'espaces de respiration, d'espaces de pleine terre publics de proximité ;

Considérant les 750 nouveaux logements prévus dans la programmation ;

Considérant le fait que la création du jardin Chapelle Charbon devait participer à combler le déficit actuel, mais ne suffira pas à absorber les besoins de tout le secteur et des habitant.e.s de ces nouveaux quartiers, qui ne comporte pas d'espace vert de grande envergure ;

Concernant, sur les 20 hectares prévus, que la programmation prévoit 55 000 m² d'espaces végétalisés, dont seulement 50% seront publics ;

Considérant de fait que ce projet propose de réaliser 22 500 m² d'espaces végétalisés ouverts au public, sans certitude que cela soit de la pleine terre, ce qui représente environ 10% de la parcelle ;

Considérant que malgré les efforts faits au niveau de la prise en compte de l'existant, le projet prévoit que "*sur près de 470 arbres existants, environ 35 à 40% seront abattus*", soit environ 200 arbres. De fait, même si "le projet prévoit une compensation à minima de 1 pour 1", le nombre d'arbres abattus sera très conséquent ;

Considérant l'avis rendu par l'association ASA PNE, qui a demandé "en considérant le secteur exposé aux infrastructures et aux pollutions de toutes natures", que le "projet soit retravaillé dans le sens d'un meilleur équilibre entre espaces bâtis et espaces verts/espaces publics" et "que les riverains et acteurs locaux soient étroitement associés" à l'élaboration d'un projet très contraint devant répondre "aux nombreux défis du dérèglement climatique" ;

Sur proposition de Sandrine Mées, Pascal Julien, David Belliard, Jérôme Gleizes et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), au nom de l'exécutif,

Emet le vœu que :

- soit précisée la surface d'espaces verts au sol et en pleine terre prévue sur le projet (soit le coefficient de biotope) ;
- le projet prévoit de tender vers 10m² d'espaces verts par habitant.e.s, en incluant les habitant.e.s de la cité Charles Hermite, ouverts au public.